



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
COMMUNAUTE DE COMMUNES
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU

Délibérations

Conseil Communautaire

2020-07-16

Séance du Jeudi 16 Juillet 2020

Nombre de membres en exercice : **61**
Nombre de membres présents : **51**
Nombre de membres ayant donné pouvoir : **6**
Nombre de membres excusés : **3**
Nombre de membres absents : **1**

Date de convocation :
10 juillet 2020

Acte rendu exécutoire après visa du contrôle de légalité le :

21 JUIL. 2020

et affichage le :
21 JUIL. 2020

L'an 2020, le 16 juillet à 20h30, le conseil communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid-19, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER, Président.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers communautaires le 10 juillet 2020

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le 10 juillet 2020.

M. Corentin GOETHALS a été nommé secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du CGCT applicable à l'EPCI en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

5 - Institutions et Vie Politique

5.3 - Désignation de représentants

Objet : Désignation des représentants de l'Intercom de la Vire au Noireau au SIRTOM Flers/Condé

Noms des Conseillers	Présents	Excusés		Absents
		* Représenté(e) par : (Nom du conseiller suppléant en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	
CONDE-EN-NORMANDIE				
M. Xavier ANCKAERT			X : M. Pascal DALIGAULT	
Mme Nathalie BOUILLARD				x
Mme Catherine CAILLY	x			
M. Pascal DALIGAULT	x			
M. Sylvain DELANGE				x
Mme Valérie DESQUESNE	x			
M. Jean ELISABETH	x			
Mme Najat LEMERAY	x			

LA VILLETTE					
M. Daniel BREARD	x				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés		N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	Absents
		* Représenté(e) par : (Nom du conseiller suppléant en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)		
PERIGNY					
Mme Jean-Christophe MEUNIER		x : représenté par M. Olivier DUCHATELLIER			
PONTECOULANT				x	
M. Jean-Pierre MOURICE					
SAINT-DENIS-DE-MERE		x			
M. Manuel MACHADO	x				
TERRES-DE-DRUANCE		x			
M. Jean TURMEL	x				
BEAUMESNIL		x			
M. Gilles PORQUET	x				
CAMPAGNOLLES					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE		x : représenté par M. Jacques FAUTRARD			
LANDELLES-ET-COUPIGNY					
M. Denis JOUAULT	x				
LE MESNIL-ROBERT		x			
M. Jean-Claude RUAULT	x				
NOUES-DE-SIENNE					
Mme Coraline BRISON-VALOGNES	x				
M. Olivier JEANNEAU	x				
Mme Colette JOUAULT	x				
Mme Bernadette LEROY	x				
M. Georges RAVENEL	x				
PONT-BELLANGER					
M. Christian MARIETTE	x				
SAINT-AUBIN-DES-BOIS					
M. Maurice ANNE	x				
SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU					
Mme Catherine GARNIER	x				
SOULEUVRE-EN-BOCAGE					
Mme Annick ALLAIN	x				
M. Alain DECLOMENISNIL	x				
M. Régis DELIQUAIRE	x				
M. Didier DUCHEMIN	x				
M. Marc GUILLAUMIN	x				
M. Francis HERMON			X : M. Régis DELIQUAIRE		
Mme Marie-Line LEVALLOIS	x				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés		N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	Absents
		* Représenté(e) par : (Nom du conseiller suppléant en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)		
M. Eric MARTIN	x		X : M. Eric MARTIN		
Mme Natacha MASSIEU	x				
Mme Sandrine SAMSON	x				
Mme Cyndi THOMAS					
VALDALLIERE					
M. Jean-Paul ANGENEAU	x		X : M. Gilles FAUCON	X	
Mme Isabelle BACHELOT					
M. Frédéric BROGNIART					
Mme Caroline CHANU	x				
M. Gilles FAUCON	x				
Mme Brigitte MENNIER	x				
Mme Sabrina SCOLA	x				
VIRE NORMANDIE					
M. Marc ANDREU SABATER	x		X : M. Gérard MARY X : M. Marc ANDREU SABATER	X	
Mme Marie-Noëlle BALLE	x				
Mme Cindy BAUDRON	x				
M. Lucien BAZIN	x				
Mme Marie-Ange CORDIER	x				
M. Serge COUASNON	x				
Mme Nicole DESMOTTES	x				
M. Corentin GOETHALS	x				
Mme Catherine MADELAINE	x				
M. Gilles MALOISEL	x				
M. Pascal MARTIN	x				
M. Gérard MARY	x				
Mme Marie-Odile MOREL	x				
Mme Valérie OLLIVIER					
M. Régis PICOT					
Mme Jane PIGAULT	x				
Mme Annie ROSSI	x				
M. Guy VELANY	x				
TOTAL	49		2	6	3
Nombre de Membres en exercice				61	
Nombre de conseillers présents				51	
Quorum				31	
Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)				57	

M. Marc ANDREU SABATER, Président donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

Depuis le 1^{er} janvier 2017, le périmètre du SIRTOM tient compte de la fusion des établissements publics de coopération intercommunale et a modifié ainsi la représentation des collectivités adhérentes au SIRTOM de la Région Flers-Condé qui s'établit comme suit :

collectivité	population 2017	Nombre de délégués
CDC VAL D'ORNE	1 236	2
DOMFRONT-TINCHEBRAY INTERCO	8 533	8
CDC DE LA VIRE AU NOIREAU	14 969	14
FLERS AGGLO	53 987	24

Nombre de représentants au Comité Syndical de la prochaine mandature : 48

Suivant l'avis du bureau communautaire réuni le 15 juillet 2020 et la répartition des sièges telle qu'indiquée ci-dessus, il est proposé au Conseil Communautaire de désigner les 14 délégués appelés à siéger au sein du comité syndical du Syndicat Mixte du SIRTOM de la région de Flers-Condé pour représenter l'Intercom de la Vire au Noireau.

Conformément à l'article L5711-1 du CGCT :

Les syndicats mixtes constitués exclusivement de communes et d'établissements publics de coopération intercommunale et ceux composés uniquement d'établissements publics de coopération intercommunale sont soumis aux dispositions des chapitres Ier et II du titre Ier du livre II de la présente partie.

Pour l'élection des délégués des communes au comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter uniquement sur l'un de ses membres.

Pour l'élection des délégués des établissements publics de coopération intercommunale avec ou sans fiscalité propre au comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre.

Le bureau communautaire propose les candidatures suivantes :

<u>Territoire</u>	<u>14 Titulaires</u>
	M. Jean ELISABETH
	M. Benoît BALAIS
	Mme Angélique MOUROCQ
	M. Hervé PONDEMER
	M. Jean-Pierre MOURICE
	M. Daniel BREARD
	M. Jean-Pierre MOINEAUX
	M. Jean-Paul ANGENEAU
	M. Gilbert LOUIS
	M. Didier ALLAVENA
	M. Mickaël GUETTIER
Ex territoire de Condé Intercom : 6 titulaires	
Valdallière : 5 titulaires	
Souleuvre-en-Bocage : 1 titulaire	M. Alain DECLOMESNIL
Vire Normandie : 1 titulaire	M. Gérard MARY
Ex territoire Intercom séverine : 1 titulaire	M. Daniel LEHUBY

M. le Président rappelle les éléments suivants :

Conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivité Territoriales (CGCT) applicable à l'EPCI en vertu de l'article L5211-1

Lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation, le vote a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, la majorité absolue n'est pas atteinte, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.

Toutefois, le Conseil Communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions communautaires ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échant, et il en est donné lecture par le Président.

M. le Président demande s'il y a d'autres candidats : Aucun conseiller ne fait acte de candidature.

Un conseiller demande à ce qu'il soit procédé à un vote à bulletin secret.

Pour les opérations de vote à intervenir, M. le Président demande deux conseillers de désigner des assesseurs pour procéder aux opérations de vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

a) Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote et mention de leurs noms :	
.....	
.....	
.....	
.....	
b) Nombre de votants (bulletins déposés dans l'urne) :	57
c) Nombre de suffrages déclarés nuls par les assesseurs :	0
d) Nombre de suffrages déclarés blancs par les assesseurs :	2
e) Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)]	55
Pour	Contre
54	1

La liste présentée est adoptée à la majorité.

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures.

Le Président,
M. Marc ANDREU SABATER



